

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du  DEC. 2015

**portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne de technicien(ne)s des services culturels et des bâtiments de France spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2015**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n°2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature, les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens des services culturels des Bâtiments de France ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté 4 août 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours externe et d'un concours interne de technicien(ne)s des services culturels et des bâtiments de France spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Alexandra HERNANDEZ, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, cheffe de la division sûreté du musée d'Orsay, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe et du concours interne de technicien(ne)s des services culturels et des bâtiments

de France spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Yannick BACQUET, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, responsable opérationnel, établissement public du château de Bussy-Rabutin ;
- Madame Anne-Sophie DESTRUMELLE, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, adjointe au chef du département de l'accueil des publics, responsable des équipes techniques, du département de l'accueil des publics, service à compétence nationale des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Madame Sophie GHERBEZZA, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, responsable des musées et du domaine du palais de Compiègne, musée château et domaine national de Compiègne ;
- Monsieur Salvator NAHIMANA, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, chargé d'analyse et préparation des dossiers, service de la prévention, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- Monsieur Xavier REMY de CAMPEAU, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, chef d'équipe au service de la vente des droits d'entrée et manifestations, établissement public du musée du Louvre ;
- Madame Sylvie SASSO, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, responsable du pôle accueil et surveillance au musée de Sèvres, établissement public Cité de la céramique Sèvres et Limoges.

## Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Anne-Sophie DESTRUMELLE, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, adjointe au chef du département de l'accueil des publics, responsable des équipes techniques du département de l'accueil des publics, service à compétence nationale des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 DEC. 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

